

**MAIRIE DE THERVAY
39290 THERVAY**

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le 13/11/2024

ID : 039-213905284-20241108-20241104DELIB-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2024-11-04**

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 novembre à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

PRESENTS : CHAMPONNOIS Alain, CRETIN Christian, DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, GELEY Jean-Luc, PHILIPPON Franck.

Absents excusés : BERTOLI Régis, CHERREY-GUELAUD Corinne, MAHAMDI Maryline.

Secrétaire de séance : M. CHAMPONNOIS Alain

Convocation du 18/10/2024 (affichée le 18/10/24).

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R. POUR
L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DES CYGNES**

Le Maire rappelle que le principe d'aménagement de la Place des Cygnes a été longuement étudié et a pour finalité de :

- ✓ Créer un espace public réservé aux piétons avec une mise en valeur de la fontaine et une re-végétalisation du secteur
- ✓ Tenir compte de la nécessité de conserver de l'espace de stationnement pour les riverains de cette place et les usagers de la Mairie et de l'Agence Postale.
- ✓ Redimensionner les voiries pour entraîner un ralentissement des véhicules
- ✓ Créer un arrêt accessible PMR pour les bus scolaires et créer un stationnement PMR pour l'église.

Afin de réaliser au mieux ce projet, la Mairie a eu recours à un cabinet de maîtrise d'œuvre qui a élaboré plusieurs études préliminaires.

Le projet retenu a été chiffré à 207.836 euros hors taxes auxquels s'ajoute le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre – 15.180 euros hors taxes – soit **un montant total de 223.016 euros H.T.**

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité :

- SOLLICITE l'attribution d'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)
- ADOPTE l'opération et arrête les modalités de financement.
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel qui s'élève à 223.016 euros HT
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Stéphane ECARNOT

